

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	SEMAINES
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Une escadre espagnole très nombreuse aurait été aperçue dans les eaux de Manille. On ignore si cette flotte est celle de l'amiral Cervera ou l'escadre de réserve de l'amiral Camara.

Le Parlement italien aura prochainement à s'occuper des arrestations présumées arbitraires de députés, exécutées à la suite des derniers troubles.

On prétend que l'affaire Dreyfus Reinach-Zola sera très prochainement l'objet d'une interpellation nouvelle à la Chambre des députés.

Les nouvelles reçues hier du Tonkin annoncent que la récolte du riz est compromise dans certaines provinces. La situation s'est améliorée dans certaines autres.

Le président de la République a assisté hier, à Longchamps, aux courses du Grand Prix.

LE DEVOIR SOCIAL

Les acheteurs

Une question assez délicate se pose et nous ne croyons pas devoir l'esquiver.

Il s'agit de savoir, si, dans une ville, l'acheteur catholique a le droit de s'adresser indistinctement à tous les marchands et si, dans le choix de ses fournisseurs, certaines restrictions provenant de circonstances extérieures au commerce ne lui sont pas imposées.

A notre avis, la réponse ne saurait être douteuse : ces restrictions existent et, du moins en règle générale, le choix de l'acheteur est limité.

Nous parlons évidemment ici en nous plaçant à un point de vue plus élevé que ceux dont nous avons déjà parlé, et en supposant que nos catholiques désirent connaître et remplir leur devoir jusqu'au bout.

Si l'objet de la vie était limité par les questions d'ordre matériel, nous laisserions de côté cette partie de notre tâche ; mais comme la vie est dominée par de hautes idées morales, nous devons tenir compte de ces idées dans les œuvres quotidiennes et nous demander si nos actes, quels qu'ils soient, se trouvent conformes aux règles de conduite qu'elles doivent nécessairement imposer.

Or la grande idée qui plane au-dessus de la vie humaine en général et qui, à un titre tout particulier, doit planer au-dessus de la vie d'un catholique, est l'idée du bien. Nous devons faire le bien, notre grande préoccupation en tout, toujours, doit être d'apporter notre part de labeur au service du bien.

Dans ces conditions, est-il permis à un catholique de prendre pour fournisseur des sectaires militants ; d'augmenter la clientèle des ennemis avérés, acharnés, de Jésus-Christ et de son Eglise, de leur apporter ainsi des moyens nouveaux d'accroître leur influence et de servir la cause du mal.

Qu'on nous entende bien, notre dessein n'est pas d'imposer de gré ou de force, au besoin par un boycottage rigoureux, nos convictions, nos pratiques religieuses, d'exiger de nos fournisseurs, un billet de confession ou l'assurance qu'ils ont rempli leur devoir pascal.

Mais si nous n'avons pas le droit de peser sur la conscience de notre prochain, rien ne nous interdit de veiller aux intérêts de notre religion sainte ; rien ne nous oblige à enrichir ceux qui emploient leurs ressources à l'attaque.

Si M. X... industriel ou commerçant, tient à faire le jeu du diable, rien ne nous oblige à lui prêter notre concours.

Aussi les catholiques sont-ils très approuvables qui ont pour principe de rayer impitoyablement de la liste de leurs fournisseurs tous ceux qui appartiennent à la catégorie ci-dessus désignée.

Il faut être généreux et charitable, mais ces deux vertus ne doivent pas aller jusqu'à faire de nous des inconséquents et des jobards.

Chaque matin, nous récitons dans notre prière *l'adveniat regnum tuum*, Seigneur que votre règne arrive, et souvent, notre première sortie à pour but d'aller porter à un ennemi de Dieu les moyens de combattre avec un succès plus ou moins grand ou du moins avec de nouvelles facilités, ce même règne que notre prière a demandé.

Ce qui n'empêche pas d'aller quêter chez le marchand catholique auquel on n'achète point afin de soutenir les œuvres que son confrère travaille avec acharnement à ruiner.

On peut quelquefois être illogique, mais vraiment pas jusque-là.

Et cependant, combien tombent dans cette faute ?

Allons plus loin.

N'est-ce pas un devoir de morale sociale de favoriser le plus possible ceux qui donnent le bon exemple et se montrent les serviteurs du bien ; ceux, par exemple, qui, pratiquants ou non, travaillent socialement à faire régner les commandements de Dieu, en particulier, le troisième : *les dimanches garderas*, et le cinquième : *homicide ne seras* ?

N'est-il pas de haute convenance pour les catholiques de s'adresser aux marchands qui ferment le dimanche, observant ainsi la loi divine et respectant le droit à la liberté de leurs ouvriers et employés ?

N'est-il pas de haute convenance de laisser les maisons où le personnel est plus ou moins maltraité ; ces magasins où — pour ne citer que ce cas en passant — on oblige de malheureuses jeunes filles engagées pour la vente à se tenir debout, depuis la première heure jusqu'à la dernière heure de la journée ?

Que d'abus de cette sorte seraient évités et corrigés, si les acheteurs le voulaient !

L'abbé NAUDET.

BIEN JUGÉ !

M. Magnaud, président du tribunal de Château-Thierry, l'auteur du sensationnel jugement rendu dans l'affaire Louise Ménard, vient de prononcer une nouvelle sentence appelée à faire quelque bruit.

Il s'agissait d'une poursuite correctionnelle intentée à une demoiselle Eulalie M... par son séducteur, à qui elle avait jeté des pierres pour l'avoir abandonnée avec son enfant.

Le tribunal a ainsi jugé :

« Attendu qu'il existe, en conséquence, en faveur d'Eulalie M..., des circonstances particulièrement atténuantes, tirées à la fois des bons renseignements recueillis sur elle et de l'abandon dans lequel elle a été laissée, ainsi que son enfant, malgré tant de formelles promesses ; Qu'à tous ces éléments d'atténuation il vient s'en joindre un autre résultant de cette laeune de notre organisation sociale qui laisse à une fille-mère toute la charge de l'enfant alors que le père peut se dégager allégrement de toute responsabilité matérielle.

Qu'un semblable état de choses, qui met souvent la femme abandonnée dans la triste alternative du crime ou du désespoir, est bien fait pour excuser dans la plus large mesure les mouvements et les actes violents auxquels elle peut se laisser aller contre celui dont le cœur est assez sec et le niveau moral assez bas pour lui laisser supporter, malgré sa situation aisée, toutes les charges de la maternité ;

Que c'est bien le cas pour le tribunal, auquel le ministère public s'associe, de pousser, en faveur de la prévenue, l'application de l'article 463 du code pénal jusqu'à ses plus élémentaires limites et de la faire, en outre, bénéficier des bienveillantes dispositions de la loi du 26 mars 1891, afin qu'il demeure bien compris que, si Eulalie M... est la condamnée légale, ce n'est pas elle qui est moralement atteinte.

En conséquence, Mlle M... est condamnée à un franc d'amende, avec application de la loi Bérenger.

Crieria qui voudra à la supposition de la paternité, au rétablissement déguisé de sa recherche difficile : il est certain qu'entre le délit de lapider un infidèle et le crime de laisser dans la noire misère une fille qu'on a détournée de ses devoirs et d'abandonner son enfant, le juge ne pouvait hésiter.

Celui qu'il fallait flétrir, c'était le criminel et c'est ce qu'a fait M. Magnaud, se souciant peu de le savoir protégé par la loi.

Nous avons donc des juges qui n'ont pas désappris la morale en étudiant le Code et qui veulent rendre plus de justice que de jugement.

Cette constatation nous est précieuse à faire.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

L'AFFAIRE DREYFUS A LA CHAMBRE

Paris. — On lit dans le Jour :

M. André Casteln, député de l'Aisne, comme il en a reçu le mandat formel de ses électeurs, déposera, dès la constitution de la Chambre, une demande d'interpellation au sujet des dernières manifestations, demeurées impunies, relatives à l'affaire Dreyfus.

M. André Casteln veut particulièrement attirer l'attention de la Chambre sur les menaces non déguisées faites

hier à l'état-major et à l'armée française par M. Joseph Reinach.

L'ex-député des Basses-Alpes prétend en effet, que l'empereur allemand est en mesure de déshonorer complètement les chefs militaires, en qui l'armée et la nation française ont mis leur foi.

Il est certain que tout ce débat est attendu par tout le pays et doit la conclusion, naturelle du mouvement patriotique qui vient de se produire dans toute la France.

Le gouvernement sera acculé à ce dilemme : ou se retirer ou sévir.

AU VATICAN

Rome. — L'Osservatore Romano s'élève vivement contre certains journaux officiels qui avaient dit que la politique actuelle du Vatican était celle du cardinal Rampolla et non celle du Pape.

« Le cardinal Rampolla, écrit l'organe officiel du Vatican, n'est que l'exécuteur fidèle des ordres de Léon XIII. »

LE CHANTAGE DREYFUS

Propagande anglaise

Paris. — Les notables commerçants de Paris ont reçu hier une nouvelle brochure en faveur du traître Dreyfus.

Ce plaidoyer, imprimé à Londres, publié par les soins de la Société hébraïque de la capitale anglaise (*The Hebrew Christian testimony to Israel*) est dû à la plume d'un nommé F. Baron. Titre : *Prière instante pour la justice*.

C'est un mélange de psaumes et de couplets apitoyés sur le malheureux sort du rentier de l'île du Diable, fort dangereux comme on voit.

La croix de Zola

De la Libre Parole : Le colonel Perrossier a informé les anciens militaires, membres de la Légion d'honneur, qu'il a reçu de la grande chancellerie la lettre ci-après : Paris, le 1^{er} juin 1898.

Messieurs, J'ai l'honneur de vous adresser réception de la plainte, qu'en votre qualité de membre de la Légion d'honneur vous m'avez adressée contre M. Emile Zola, officier de l'ordre.

Vous pouvez être assurés que votre plainte — avec d'autres semblables — sera soumise au conseil de l'ordre dès que l'action disciplinaire pourra être légalement mise en mouvement.

Agrez, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le grand chancelier, signé : AUERSTADT.

Le pourvoi Zola

Le dossier de l'affaire Zola est depuis cinq jours au parquet de la cour suprême. Le président de la chambre criminelle, M. Loew, n'a pas encore désigné le conseiller chargé de faire le rapport.

L'affaire viendra à la cour suprême à l'une des audiences des 23, 24 ou 25 juin.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille. — Le Salasio courrier du Tonkin est arrivé ce matin apportant la nouvelle suivante :

Le Courrier de Haiphong exprime une certaine inquiétude au sujet de l'application des nouveaux impôts et des mesures prises pour la répression de la contrebande des divers affrèges.

A la suite de la sécheresse, les récoltes de riz sont compromises dans la région de Dap-Chu.

Par contre, la situation s'est améliorée

dans le Yang-Tsé d'une façon générale et pour toutes les cultures.

L'exportation du bois a augmenté sur tous les cours d'eau.

Des pluies diluviennes ont causé des dommages aux remblais de la voie ferrée de Phu-Hang-Tuang et Langson et aussi aux travaux d'élargissement de la route.

La Banque de l'Indo-Chine, sur la demande des commerçants français établit une agence à Shanghai.

Des cas de choléra sont signalés parmi les Européens à Yokohama-Kobé et Bangkok. La peste bovine a gagné plusieurs cantons de la province de Sontay, aussi est-il interdit d'en faire sortir les moutons, les bœufs et les buffles ; de sévères précautions sont prises pour empêcher le fléau de s'étendre.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAINE

LES CANARDS AMÉRICAINS

Le Central News reçoit de Key-West la nouvelle que le croiseur espagnol Viscaya en opérant une sortie devant Santiago, a été abordé et pris par un navire de l'escadre du commodore Schley, et un autre croiseur, accouru à son secours, a été obligé de rentrer dans le goulet à toute vapeur.

L'agence Reuter dit que l'escadre espagnole est détruite.

LE BOMBARDEMENT

New-York. — Une dépêche de Port-au-Prince annonce que le bombardement de Santiago a recommencé vendredi soir.

La canonnade, qui était assez forte, a duré une heure. Les batteries auraient beaucoup souffert.

LA FLOTTE FANTÔME

Madrid. — Des dépêches de Barcelone disent qu'un commerçant a reçu un télégramme d'après lequel une escadre espagnole composée de trois cuirassés et de trois autres navires protégés aurait été rencontrée le 27 mai au large de Madagascar, se dirigeant vers le nord.

Deux membres de l'aristocratie, appartenant au cercle du Liceo ont fait un pari de 50.000 dollars au sujet de la situation exacte de l'amiral Cervera. L'un prétend qu'il se dirige sur les Philippines, l'autre affirme qu'il est à Cuba.

Le pari a été fait devantnotaire avec cette condition que le produit serait destiné à la souscription nationale.

Aux Philippines

L'ESCADRE ESPAGNOLE A MANILLE

Fort-de-France. — Dans la journée d'hier, on a aperçu dans les eaux de Manille une escadre très nombreuse, sans pavillon.

Cette escadre était précédée d'un grand nombre de torpilleurs. La colonne espagnole de Fort-de-France dit qu'il s'agit de l'escadre de réserve de l'amiral Camara. Cette escadre aurait été renforcée de trois nouveaux croiseurs et torpilleurs des autres navires qui étaient restés au Cap-Vert.

Les Espagnols prétendent que l'amiral Camara a détaché de son escadre le Viscaya, l'Oquindo et l'Infanta-Maria-Theresa, qu'il a envoyé à la rencontre de son collègue Cervera.

Le Grand Prix de Longchamps

Le président de la République, se rendant à Longchamps, a quitté l'Elysée à 2 h. 30.

Dans le landau, attelé à la Daumont et précédé du piqueur Montjarrét, en grande tenue, aux couleurs bleu de France et or, avaient pris place Mme et M. Félix Faure, le général Hagron et le commandant de La Garenne.

La visite à Longchamps n'ayant rien d'officiel, aucune escorte n'accompagnait le président de la République.

Un service d'ordre composé de deux brigades d'agents sous les ordres de M. Mirat, avait été établi dans le faubourg Saint-Honoré, l'avenue Marigny et l'avenue des Champs-Élysées.

Place de l'Etoile, où le cortège présidentiel est arrivé à 2 h. 40, le service d'ordre se composait d'un escadron de gardes républicains à cheval et de deux brigades d'agents.

L'affluence était considérable.

Le cortège arrive sans incident à la cascade, à 2 h. 55.

Le service d'ordre, composé de deux brigades d'agents et de la 16^e brigade de réserve est placé sous les ordres d'un officier de paix.

Aucun incident ne s'est produit dans le parcours de l'Elysée à Longchamps.

A sa descente de voiture, M. Félix Faure a été reçu par le prince d'Arenberg, président de la société, le comte de Turenne, le comte de Deslours, le duc de la Force, commissaire de la société.

Les honneurs militaires ont été rendus par une compagnie de la garde républicaine.

Dans la tribune officielle se trouvaient déjà MM. Millard, Barthou, Cochery, Hanotaux, Billot, Deschanel, les ambassadeurs d'Italie, de Turquie, d'Espagne, de Suisse, des Pays-Bas, du Danemark, de la Chine, du Japon, etc., mesdames Barthou, Besnard, Cochery, etc.

Les gagnants

Le gagnant du Grand Prix a été le Roi Soleil. Vient ensuite Gardefeu et Casaba.

La durée de la course a été de 3 minutes 24 secondes.

Le Grand Prix se montait cette année à environ 280.000 francs dont 247.000 au vainqueur, 20.000 au deuxième et 10.000 au troisième.

Le Roi Soleil, le gagnant, a rapporté 74 francs, au pesage (gagnant) ; 37 francs à la pelouse (gagnant) ; 21 f. 50 au pesage (placé) et 11 francs à la pelouse (placé).

Quant à Gardefeu il a rapporté 26 fr. 50 au pesage et 10 fr. 50 à la pelouse.

Enfin Casaba a rapporté 19 fr. 50 au pesage et 9 fr. à la pelouse.

Voici les résultats des différentes courses :

Prix d'Armenonville : 1. Le Flambeau ; 2. Amadis II ; 3. Clodomir.

Prix d'Isphahan : 1. Cambridge ; 2. Champaubert ; 3. Casabat.

Prix Castries : 1. Geline ; 2. Géranium.

Grand Prix de Paris : 1. Le Roi Soleil ; 2. Gardefeu ; 3. Casabat.

Prix Vaublanc : 1. Demi-Vierge ; 2. Monopolis II ; 3. Le Tétrarque.

Prix du duc d'Aoste : 1. Général Albert ; 2. Abencerage ; 3. Melina.

Aucun incident n'a marqué le retour de M. F. Faure à l'Elysée.

Aussitôt qu'est proclamé le gagnant du Grand Prix de Paris, M. Félix Faure

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »

du 5 juin 1898

COSTAL L'INDIEN

par Gabriel FERRY

Ce ne fut que quelques minutes plus tard, au moment où le soleil, en s'abaissant graduellement, cessa d'éclairer les barreaux, que le rideau blanc s'écarta et laissa pénétrer un flot de lumière dans la chambre éclairée par cette fenêtre presque grillagée à l'orientale. Toutefois, quelque élevée qu'eût été la selle du voyageur venant de l'ouest, il n'aurait pu voir le tableau que présentait l'intérieur de la chambre dont il s'agit.

Trois femmes s'y trouvaient en ce moment. Deux d'entre elles étaient sœurs, à en juger par leur air de famille plutôt que par leur ressemblance proprement dite. C'étaient les filles de don Mariano ; la troisième n'était que la femme chargée de les servir.

On peut condamner en Europe l'indolence des créoles des pays chauds de l'Amérique ; mais celui qui les a vus, celui qui ne rêve pas la réhabilitation politique de la femme, qui pense que la femme est faite par Dieu pour délasser l'homme de ses travaux et non pour les partager, que le repos,

le calme, l'ombre et un certain sensualisme ne font qu'ajouter à sa beauté, parce qu'ils s'harmonisent avec sa nature, celui là, dis-je, ne saurait faire un crime aux créoles américaines de ne songer, de ne s'occuper qu'à être belles.

Les deux filles de don Mariano Silva offraient en ce moment, mais à un degré différent, un exemple de cette sensuelle indolence qui semblerait empruntée aux harems de l'Orient, sans la chasteté qui la rehausse et la purifie.

L'une d'elles, les jambes croisées à la mode orientale, était assise sur une natte de Chine ; de longs cheveux noirs, naguère façonnés en tresses, dont ils gardaient encore les grosses ondes, tombaient négligemment et formaient comme un volage qui couvrait presque tout entière. La jeune fille semblait les livrer machinalement aux mains de sa femme de chambre.

Elle pourrait dire les soins journaliers que donne une créole espagnole à cette chevelure que le fer des ciseaux n'a jamais touchée, et que sa première enfance transmet intacte à sa jeunesse ? Cependant, la tête pensivement inclinée, la vierge songeait peu sans doute alors à ces cheveux dont les flots s'éparpillaient sur la natte et que la brosse éparpillait ou que la main réunissait en gerbes, livrant à l'œil et cachant tour à tour les lignes onduleuses de son cou, les blancs contours de ses épaules et une oreille semblable à l'une

de ces conques rosées que la mer jette sur les rivages de Tehuantepec.

Le doux visage qu'entouraient de chaque côté les gerbes noires et ruisselantes de cette chevelure, réunissait les traits distinctifs de la beauté créole sans les défauts qui parfois la déparent et son expression fière et calme à la fois dénotait l'enthousiasme ardent que cachent presque toujours ses dehors d'indolente sérénité.

La finesse élégante de la race espagnole se trahissait aussi dans des mains blanches d'un modèle presque idéal et dans un pied mignon dont les femmes, au Mexique et dans l'Amérique du Sud, semblent avoir le privilège exclusif, à quelque classe qu'elles appartiennent. Un léger soulier de satin couvrait ce charmant pied nu.

Cette jeune fille était dona Gertrudis, l'aînée des deux sœurs. Quoique Marianita, sa sœur cadette, ne lui cédât en rien, sa beauté était d'un genre différent : pétulante et riante, son œil vif et brillant contrastait avec l'œil humide et calme de sa sœur aînée, et les impressions devaient glisser avec autant de facilité sur cette surface mobile, qu'elles devaient pénétrer profondément à travers la surface plus rigide de dona Gertrudis. Il en devait être de la dernière comme des volcans de son pays, que cache toujours un manteau de neige.

Enfin, quoique l'aînée n'eût que dix-sept ans et que la cadette n'en comptât que seize à peine, toutes deux avaient

acquis ce développement de la beauté féminine, à laquelle le temps ne peut qu'enlever du charme en altérant l'harmonie des formes.

Au moment où la chevelure de Gertrudis était livrée par elle aux soins de la femme qui en lissait les ondes, Marianita arrangeait en gracieux contours sur son bas de soie, les rubans de satin attachés au soulier qui renfermait son joli petit pied.

Les événements politiques étaient venus élever au milieu de cette famille comme parmi tant d'autres, et cependant avec plus de chances d'y faire éclore des dissentiments d'opinion ; car, au moment où commençait ce récit un mariage était projeté entre un jeune Espagnol des environs et dona Marianita.

Avant la révolution mexicaine, le vœu le plus ardent d'une jeune créole était d'épouser quelque nouveau venu de la mère-patrie, et cependant Gertrudis avait refusé cet honneur. Repoussé par elle, le prétendant espagnol s'était rejeté du côté de Marianita, qui avait été fière de l'accepter. Pourquoi maintenant Gertrudis avait-elle ainsi fait exception à la règle générale ? La suite de ce récit le dira.

Disons, en attendant, que c'était en vue de l'arrivée de deux hôtes, attendus dans le courant de la soirée, que ces préparatifs de toilette avaient lieu à cette heure. De ces deux hôtes, l'un était le fiancé espagnol, le second était

le capitaine des dragons de la reine, don Rafael Tres-Villas.

Le premier n'avait à franchir à cheval que deux lieues à peine, et d'un moment à l'autre il pouvait arriver ; l'autre avait à en parcourir plus de deux cents, et quoiqu'il eût positivement annoncé sa venue pour ce jour-là, il était raisonnable de supposer que sur tant de journées de route, un incident quelconque avait déjoué ses calculs et retardé son arrivée d'un jour.

Était-ce par ce motif que Gertrudis n'avait pas commencé sa toilette quand Marianita terminait la sienne ? Don Rafael était-il le seul homme aux yeux duquel Gertrudis voulait paraître belle ? On le dira tout à l'heure aussi.

Parmi les soins quotidiens donnés par les créoles à leur abondante chevelure, un des principaux est d'en éparpiller sur leurs épaules les tresses dénouées, afin que l'air vivifiant puisse circuler parmi cette gerbe épaisse trop longtemps captivée par le peigne.

Quand la femme chargée de cette tâche de chaque jour l'eût accomplie, elle sortit de la chambre et les deux sœurs restèrent seules.

Il est certains sujets de conversation que les jeunes filles de tout pays n'aiment à traiter qu'entre elles et dans le sanctuaire intérieur.

A peine la suivante fut-elle partie, que Marianita, qui avait eu de glisser entre ses tresses noires et la conque d'écaillé de son peigne des fleurs de

grenadier d'un pourpre éclatant, s'élança vers la fenêtre.

Ses yeux interrogèrent l'horizon de la plaine. Pendant ce temps, sa sœur s'était assise sur un fauteuil de cuir, et, rejetant sur chaque épaule, de sa main et d'un mouvement brusque de sa tête, le voile épars de ses cheveux, elle resta immobile et rêveuse.

« J'ai beau regarder de tous mes yeux, la plaine est déserte, s'écria Marianita, et je ne puis pas plus voir de don Fernando que de don Rafael. Ma pauvre Gertrudis, j'ai bien peur d'avoir fait d'inutiles frais de toilette. Dans une heure le soleil sera couché. »

Don Fernando viendra, dit Gertrudis d'une voix douce et calme.

« On voit bien à ton accent tranquille que tu n'attends pas ton *novio* (prétendu) comme moi ; et pourquoi ne dirais-je pas que c

a regagné son landau, accompagné jusqu'à sa voiture par MM. Barthou, Blanc, le prince d'Arenberg et les membres du Comité.

Les honneurs militaires ont été rendus au chef d'Etat à son départ avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Le retour à l'Elysée s'est effectué sans incident.

La rentrée des chevaux au pesage a eu lieu au milieu des acclamations générales.

Le Roi Soleil est né aux haras de Meautry. Son père Heaume avait gagné le Derby.

Jamais jusqu'à ce jour, les opérations du pari mutuel n'avaient atteint l'importance de celles enregistrées aujourd'hui.

Voici les chiffres : total général 4.159.070 francs ; opérations sur le Grand Prix seulement, 1.730.035 francs qui se divisent ainsi : pesage, 815.080 francs, bastions 148.290 francs, pelouses 775.665 francs.

Les Troubles d'Italie

Les arrestations des députés

Rome. — La cour d'appel de Turin a acquitté le député socialiste Nogri, déclarant illégale son arrestation.

Le député Nogri a déjà fait 15 jours de prison auxquels il avait été condamné par le tribunal correctionnel de Turin. La question sera portée devant le Parlement à sa rentrée.

La situation

Rome. — Bien que la date du 16 juin reste toujours la plus probable pour la rentrée du Parlement, on dit, dans certains milieux, que le Parlement ne sera pas rappelé avant le 21 juin, pour donner aux tribunaux militaires de Florence et de Naples le temps de terminer le procès et permettre de lever de l'état de siège dans la Toscane et à Naples. L'état de siège ne serait, pour quelque temps encore, conservé qu'à Milan.

L'ÉGORGEMENT DES PIRATES DU RIFF

Malaga. — Le commandant du vapeur *Scilla* donne les détails suivants sur les horribles massacres accomplis sur les pirates du Riff :

« Au moment où les Kabyles bocoyas étaient convenus de payer 20.000 dollars et célébraient une fête, un coup de clairon retentit. C'était le signal convenu. Les Ascharis se jetèrent furieusement sur les pirates, dont un grand nombre furent égorgés.

« 25 têtes furent séparées du tronc et mises dans un panier pour être présentées au sultan.

« On ne voulut pas recevoir les têtes à bord du vapeur impérial qui attendait à Alluemas. Les prisonniers, dont un grand nombre étaient blessés ou mutilés, furent enfermés dans la cale du navire. »

HORRIBLE ASSASSINAT

Paris. — Un crime accompli dans des circonstances particulièrement horribles vient d'être commis à Saint-Maurice, localité voisine de Charenton.

Deux personnes, une femme de 40 ans, Mme Bertrand et un enfant de sept ans, son neveu, nommé Octave Doute, ont été assassinés par un individu sur lequel on a de vagues renseignements et qui a réussi à échapper à la police.

Cet assassinat a eu le jour pour mobile. Le commissaire de Saint-Maurice a fait les premières constatations. D'après celles-ci, l'assassin a dû frapper à la porte de Mme Bertrand qui vint lui ouvrir et a dû ensuite l'assommer. Il l'a ensuite égorgée à l'aide d'un rasoir.

L'assassin apercevant alors le jeune Doute à côté de sa mère, l'a saisi et lui a tranché l'artère carotide d'un coup de la même arme.

A la première heure, le procureur de la République, les chefs de la sûreté et du service anthropométrique se sont rendus sur les lieux du crime où ils ont interrogé différentes personnes du village.

L'une d'elles a donné le signal d'un individu qu'elle croit avoir vu sortir de la maison du crime.

L'arrestation du coupable serait imminente.

Nouveaux détails

Paris. — Voici quelques détails sur le crime de Saint-Maurice :

Le mari, Nicolas Bertrand, âgé de 50

ans est chauffeur à la compagnie des bateaux parisiens. C'est un ouvrier très laborieux et aimé de ses chefs, qui avait fait des économies et possédait une dizaine de mille francs.

Le ménage était en relations d'amitié avec deux jeunes gens, les frères Penne, dont l'un, Paul, âgé de 24 ans, est également employé à la compagnie des bateaux parisiens. C'est un excellent garçon, qui vient d'être désigné par le ministre de l'Intérieur pour une médaille, à la suite d'un acte de courage accompli dernièrement.

Le plus jeune, Albert-Alfred, âgé de 21 ans, est un mauvais sujet, ayant déjà subi une condamnation à 12 mois de prison pour vol.

Dans la journée d'hier, les époux Bertrand devant s'absenter aujourd'hui, Alfred avait aidé Mme Bertrand à nettoyer ses appartements.

Le misérable aurait profité d'un instant où Mme Bertrand était dans la cuisine pour l'assommer et lui couper ensuite la gorge, puis se rendant dans la pièce où se trouvait le petit Octave Doute, il lui faisait subir le même sort et s'emparait d'une somme de 60 francs en or, en laissant les bijoux et les obligations.

Lorsque M. Bertrand rentra, il comprit que l'autre, du crime ne pouvait être que Alfred Penne, qui était seul avec les deux victimes.

Les agents ont été lancés immédiatement au domicile habité par l'assassin à Alfortville, où ils ont appris que Penne était revenu à trois heures du matin se changer et qu'il était parti en bicyclette.

Dans la soirée, il a été vu à Ivry. On suppose qu'il a passé la nuit à Paris.

M. Berthillon a photographié le lieu du crime et les deux victimes, dont les deux corps ont été placés dans un fourgon, et transportés à la Morgue.

La mère du petit Octave a été prévenue.

Les scellés ont été apposés sur l'appartement. M. Bertrand, dont la douleur est navrante, s'est retiré chez des voisins.

L'émotion est considérable à Saint-Maurice et dans les environs.

Nouvelles Diverses

Massacre de deux explorateurs

Chamont. — Un de nos concitoyens, M. Georges Bailly-Forelli, vient de trouver la mort au cours d'un voyage d'exploration.

Ce jeune homme, âgé de vingt-sept ans, a été massacré au village de Zolou (République de Libéria), comté de Boussie, entre les rivières Lofa et St-Paul.

On comptait de voyage, M. Pauly, a subi le même sort.

La famille vient d'être avisée de ce malheur par le ministre des colonies.

Un monument à Gladstone

Londres. — Le duc de Westminster a accepté la présidence d'un comité qui s'est donné pour mission de réunir les fonds nécessaires pour élever à M. Gladstone un monument national.

Guillaume II en Terre-Sainte

Berlin. — Le consul d'Allemagne à Jérusalem est actuellement à Berlin pour régler les derniers détails du voyage de l'empereur.

Guillaume II a décidé d'aller par route de Haïfa à Jérusalem en passant par Jaffa. On bivouaquera deux fois en route et l'emplacement des campements sera choisi d'avance, de façon à remplir toutes les conditions d'hygiène nécessaires.

Il est probable que l'empereur et sa suite coucheront sous la tente, même à Jérusalem, à cause du manque de logements appropriés.

Plusieurs excursions seront faites aux environs de la ville sainte, mais leur durée ne dépassera pas une journée.

L'arrivée à Jérusalem est fixée au 17 octobre et le séjour impérial durera environ 3 jours.

ECHOS

DE PARTOUT

Une mesure opportune.

Il n'est pas de jour où l'on ne reproche à notre administration son manque d'initiative, sa routine, l'opposition violente de la bureaucratie à toute nouveauté tant soit peu progressiste.

Nous n'en devons relever qu'avec plus d'éclat la mesure excellente, ingénieuse et bien républicaine prise ces jours derniers par le ministère de l'Agriculture.

Tout occupé de la rentrée des Chambres et de l'élection présidentielle, le public a laissé passer inaperçu le décret capital auquel nous faisons allusion. Il n'est que temps de le signaler à l'attention respectueuse des foules.

Ne croyez point qu'il s'agisse d'une bagatelle ; l'arrêté en question n'est rien moins que l'abrogation pure et simple du précédent arrêté en date du 10 mai 1882,

relatif : « Aux mœurs des rougets dans le bassin d'Arcachon ».

L'administration de 1882, pénétrée des doctrines d'un absolutisme néfaste, avait déclaré le rouget poisson migrateur, et en cette qualité en avait autorisé la pêche sans restriction de taille.

La direction compétente a senti qu'il était temps de réagir contre les errements de la pisciculture césarienne.

Une réforme nettement démocratique et républicaine s'imposait. Elle est accomplie.

Par décision ministérielle, les rougets auront à rompre avec les traditions d'une politique et d'un régime décadents ; ils sont désormais « poissons sédentaires » et tenus à une rigoureuse observation de la loi nouvelle... C'est une révolution.

Une commission spéciale est chargée de faire afficher cet arrêté dans toutes les communes riveraines du bassin. Nul doute que les rougets ne l'acceptent avec une soumission patriotique.

Ajoutons que le gouvernement y attache une importance extrême ; en effet, les poissons ressortissent directement à M. le président du conseil des ministres.

Les ministres de l'ancien régime pouvaient dire : « C'est nous qui sommes l'histoire ! » Les bureaux de l'administration moderne répondront victorieusement : « C'est nous qui sommes l'histoire naturelle ! »

(Gaulois).

— « —

Les « Présidents » du passé.

Notre confrère Tout Paris vient de rappeler quelques traits relatifs à certains des plus remarquables des prédécesseurs de M. Deschamps :

Beaucoup de présidents de Chambres des députés ou d'Assemblées nationales furent aussi peu intéressants que des présidents de cours d'appel.

Les voulaient-ils solennels, ils n'étaient qu'insignifiants.

Il y a quelque soixante ans, on remarquait M. Sauzet et M. Dupin.

M. Sauzet, mort il y a quelques années, ne présidait point d'une façon exceptionnelle remarquable... Il était renommé surtout pour l'extrême négligence de sa toilette.

On disait couramment : « Noir comme la cravate blanche de M. Sauzet. »

M. Dupin — ou Dupin l'aîné, comme on le désignait couramment, fut le plus excentrique et le plus fameux de nos présidents parlementaires.

Il était laid et de tournure vulgaire, avec des yeux en vrille et le nez en masque.

La petite vérole avait exercé de tels ravages sur sa figure que, selon l'expression d'un gavoche du temps, les mouches ne pouvaient se promener sur sa joue sans le toucher.

Il était toujours vêtu d'une redingote trop longue et d'un pantalon trop court qui laissait voir ses bas bleus et ses souliers à clous — souliers que leur énormité rendait aussi légendaires que les bottes de « Pandore ».

Au surplus, le président Dupin avait énormément d'esprit — de l'esprit vraiment français, s'échappant en saillies inattendues et n'ayant jamais l'air préparé.

Les mois de M. Dupin comme président de la Chambre des députés sont connus, très connus, trop connus... Il y en a pourtant d'encore inédits.

C'est lui qui disait à un orateur assez célèbre, qui levait la main pour demander la parole :

— Allons, mon ami, mais ne soyez pas trop longtemps.

Dupin l'aîné fut un jour très curieusement victime d'une des manies — l'horreur des Jésuites.

Comme Raspail, comme Villermain, il voyait des Jésuites partout. Lorsqu'il levait le couvercle d'un compotier, il croyait en voir un sortir comme un diable d'une boîte à surprises.

Un jour, l'idée lui vint d'aller visiter Saint-Acheul pour y surprendre quelque chose des ténébreux secrets de la compagnie. Le directeur du collège de Saint-Acheul était alors ce Père Lorient qui fut un tant critiqué l'Histoire de France sans l'avoir lue. Il est venu de l'arrivée de M. le président et disposa tout pour qu'il fût reçu à Saint-Acheul avec les honneurs dus à son rang. Notez que c'était un jour de Fête-Dieu. Dupin l'aîné fut tout surpris de voir que non seulement on ne faisait pas de difficultés pour l'introduire à Saint-Acheul, mais encore que tout y était préparé pour l'accueillir so-

lennellement. Tout le collège était sous les armes — si nous osons ainsi dire. Un élève de la division des grands s'approcha de M. Dupin et lui dit un long discours latin.

Dupin l'aîné crut devoir répondre — et il répondit en latin, ce qui n'alla pas sans difficulté et sans barbarisme, car il y avait longtemps qu'il était sorti du collège.

Ce ne fut pas tout. Le Père Lorient l'invita à déjeuner et le pria de tenir un des cordons du dais à la procession qui eut lieu dans la journée.

Dupin déjuna de bon appétit et tint le cordon de bonne grâce. De retour à Paris, il fut « blagué » par ses collègues. Mais il répondait invariablement aux railleurs :

— Qu'est-ce que cela prouve ? Que le Père Lorient est un garçon d'esprit... je le savais ; et que je suis un homme bien élevé... je le savais aussi.

On ne l'en appela pas moins :

Dupin bête

Elle sobriquet lui resta.

La "France Libre Illustrée"

Numéro du Dimanche 5 Juin.

SOMMAIRE :

TEXTE

Les cartes postales en France. — Au jour le jour. — La dernière bouteille. — Chacun son métier. — Tenue de fantaisie. — Papa ! — La Carène. — Abel Letalle. — Lolotte. — La Bombe. — Distractions du dimanche. — Calypso.

GRAVURES

Dans l'embarras. — Tenue de fantaisie.

CHRONIQUE DU SPORT

RÉGATES DE FONTAINES

Le soleil n'a pas daigné se mettre de la partie pour les régates organisées à Fontaines par le Cercle de l'Aviron.

Beaucoup de personnes dépendant ont tenu à encourager nos braves canotiers. Aussi les tribunes étaient elles bondées lorsque nous arrivâmes à la tribune du jury où les honneurs sont faits par le commandant du Cercle de l'Aviron qui est M. Vieor Roche.

Les courses ne se sont pas passées sans incident.

M. Georges, dans la série du matin sur skiff débutant, a pris un bain au départ, à la suite d'une embardée.

Dans la course à quatre rameurs juniors, l'équipe de Mâcon part devant à deux longueurs. Elle est bientôt rejointe par l'équipe de l'Union Nautique, qui, avec beaucoup de style, passe cette équipe. *Painpolaise* arrive première à la bouée, mais le bateau de cette équipe est chaviré par celui des Régates Lyonnaises, lancée à une assez grande vitesse.

Cet accident provoque un embarras à la bouée, les équipes étant très nombreuses dans cette série.

L'Union Nautique coule à pic et les rameurs se jettent à la nage, leur bateau faisant eau de partout.

Nous remarquons un magnifique plongeon exécuté par le barreur Emile.

Dans cette épreuve, les résultats ont été faussés après les différents accidents survenus soit à l'équipe du Cercle, soit à celle du Club, soit enfin à l'U. N.

En canoë, Vauday coupe le village à Daclin et s'assure ainsi la troisième place.

A quatre seniors, *Incertaine*, de l'U. N., est bord à bord avec *Joyeuse* qui résiste énergiquement au train dur que leur mene Laurent. Malheureusement la cou lisse du chef de nage du Cercle saute. La course est acquise à l'U. N. L.

Course A. Skiffs (débutants)

1^{er} prix, 1 objet d'art ; 2^e prix, médaille d'argent. Sans entrée. 1.800 mètres, 1 virage.

1^{er} *Alti Baba* (C. N.), M. Larue ; 2^e *Pattes de Lièvre* (C. A.), M. Allouard.

Courses B. à deux avirons (seniors)

1^{er} prix, 70 fr. ; 2^e prix, 35 fr. ; 3^e prix, médaille de vermeil. Entrée, 5 fr. 1.800 mètres, 1 virage.

1^{er} *Spahis* (C. N.), M. Deschamps ; 2^e *Barbare* (R. M.), M. Couleau.

Course D. à 4 avirons (juniors)

1^{er} prix, 120 fr. ; 2^e prix, 60 fr. — Entrée 10 fr. 1.200 mètres, 2 virages.

1^{er} *Voyages* (R. M.), MM. Legrand, Brignon, Voyard, Leattier, Charlet ; 2^e *Silencieuse* (R. L.), MM. Barthou, Déca, Basta, Quéco, Marin.

Course E. Yole de mer, deux rameurs

1^{er} prix : un objet d'art, offert par la Compagnie des Bateaux-Mouches ; 2^e prix : 2 médailles d'argent ; 3^e prix : 2 médailles de bronze.

1.500 mètres, 1 virage.

1^{er} *Etudiant* (R. M.), MM. Montant, Fraiss, Charlet ; 2^e *Qu'en dis-tu* (R. L.), MM. Raveshon, Chanut, Blonblou.

Course F. Skiffs (seniors)

1^{er} prix : 40 fr. ; 2^e prix : 20 fr. Entrée 3 fr. 1.800 mètres, 1 virage.

1^{er} *Ki-Ki* (U. N.), M. Laurent ; 2^e *Lisson* (U. N.), M. Joseph Guillon.

Course G. à deux avirons (juniors)

1^{er} prix : 50 fr. ; 2^e prix : 25 fr. Entrée : 5 fr. 1.800 mètres, 1 virage.

1^{er} *Dorm-use* (C. A.), MM. Monnier, Gardin, Henri ; 2^e *Mic-Mac* (U. N.), MM. Lardon, Creprier, X...

Course H. Yole de mer (4 rameurs)

1^{er} prix : un objet d'art ; 2^e prix : un objet d'art ; 1.300 m. 1 virage.

1^{er} *Les Prénoms* (U. N.), MM. Méral, Saco, Laro, Castor ; 2^e *Renard* (C. A.), MM. Charlier, Clerc F., Camus, Furodel.

Course I. Skiffs (juniors)

1^{er} prix : 30 fr. ; 2^e prix : 15 fr. ; entrée 3 fr. ; 1.800 m. 1 virage.

1^{er} *Vielle* (C. A.), M. Monnier ; 5^e *Pierrot* (R. L.), M. Miquet.

Course J. A quatre avirons de pointe (seniors)

1^{er} prix : 150 fr. et un objet d'art, offert par le Président de la République. — 2^e prix : 75 fr. — Entrée : 10 fr. ; 2.800 mètres. 2 virages.

1^{er} *Incertaine* (U. N.), MM. Laurent, Lelaige, Lardon, Sazat ; 2^e *Le Petit* (C. N.), MM. Perrin, Soubeyran, A. Jambon, E. Jambon, Louis.

GUÉRISON DES HERNIES

Maladies des hernies (Gros, petits, ombilicales, fémorales, etc.), troubles nerveux consécutifs, dilatation de l'estomac, Rein flottant, etc.

Traitement rationnel, simple, peu coûteux, par une nouvelle méthode assurant une guérison rapide et sûre, supprimant ceintures et bandages. M. et Mme A. GAUTHIER, 30, rue Ferrandière, Lyon, reçoivent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 à 4 heures. Attestations nombreuses. Envoyez de la brochure sur demande. Médecin consultant gratuitement.

Chronique Locale

La santé publique. — Le chiffre des décès remonté à 172 avec une légère augmentation sur la semaine précédente (168) et le période correspondante de 1897 (158). Toutefois le coefficient mortuaire annuel (19, par mille habitants) se maintient au-dessous de la moyenne.

La constitution médicale est indifférente, sans prédominance manifeste d'aucun groupe morbide.

Les maladies aiguës des bronches et des poumons sont peu fréquentes. Notons une proportion assez élevée de broncho-pneumonies.

Celles de l'appareil cérébro-spinal sont stationnaires, tant au point de vue de la morbidité que de la mortalité.

Ont été déclarées au Bureau d'hygiène, du 25 mai au 1^{er} juin, 3 diphtéries, 4 scarlatines, 1 fièvre typhoïde, 1 épidémie de choléra.

A signaler la fréquence relative de la rougeole et de la coqueluche, seules maladies infectieuses qui aient causé des décès cette semaine.

Quelques manifestations rhumatismales, des embarras gastriques, des diarrhées infantiles.

Sur les 172 décès hebdomadaires (dont 63 dans les hôpitaux civils), 18 ont été constatés chez des vieillards ayant dépassé 70 ans et 36 chez des enfants âgés de moins d'un an.

Mortalité de Lyon (population en 1896 466.000 habitants). Pendant la semaine finissant le 28 mai 1898, on a constaté 172 décès :

Fièvre typhoïde... 0 Méningite aiguë... 6
Varicelle... 0 Mal. céréb. spinal... 19
Rougeole... 0 Diarrhée infantile... 9
Scarlatine... 0 Entérite (au-dessus... 9
Erysipèle... 0 (de 2 ans)... 0
Diphthérie-croup... 0 Croup du croup... 3
Coqueluche... 2 Affect. du cœur... 14
Affect. pulmonaire... 0 des reins... 6
Dysentérie... 0 — cancéreux... 14
Choléra nostras... 0 — chirurg... 8
Bronchite aiguë... 1 Débilité congénit... 6
Catarrhe pulmon... 5 Causes accident... 4
Broncho-pneum... 17 Aut. caus. de décès... 20
Pneumonie... 2 Naissances... 175
Pleurésie... 2 Mort-nés... 5
Phthisie pulmon... 24 Autres tubercul... 172

Conseil municipal. — Lundi 6 juin 1898, à 8 heures du soir, réunion à l'Hôtel de Ville (salle de la Bibliothèque) de la commission de l'éclairage.

Mardi 7 juin 1898, à 8 heures du soir, réunion à l'Hôtel de Ville, dans son local habituel, de la deuxième commission permanente du conseil.

Jeudi 9 juin 1898, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des trois commissions permanentes du conseil.

La place de Fourvière et la montée des Anges. — Une enquête est ouverte sur le projet de rectification des alignements de la place de Fourvière et de la

montée des Anges ; et le déclassement d'une portion de la place de Fourvière.

Les pièces de ce projet seront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 13 juin 1898, dans les bureaux de l'état civil du 5^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 juin 1898, de midi à 4 heures du soir, les oppositions ou observations que les intéressés auraient à produire sur ce projet.

« Le Petit Catholique ». — Nous apprenons avec plaisir l'apparition d'une nouvelle publication lyonnaise, le *Petit Catholique*.

Ce petit journal paraîtra désormais avec 16 pages de texte et de gravures, le premier dimanche de chaque mois.

Nous adressons tous nos vœux de succès et l'expression de notre sympathie à ce nouveau confrère.

Médaille d'honneur de la gravure. — M. Patriot, qui a obtenu cette année la médaille d'honneur de la gravure au Salon de la Société des artistes français, est un Lyonnais.

M. Jean Patriot est né à Lyon le 11 mars 1865. Elève de notre école des Beaux-Arts, où il obtint le prix du gouvernement en 1883, il alla à Paris où il

